



Avis public

**ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 494-2024
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 77-2004 CONCERNANT
L'AJOUT DE L'USAGE C2 DANS LA ZONE C02-221 DE LA VILLE DE NICOLET**

**AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE NICOLET, AVIS PUBLIC EST PAR LES
PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE DE CE QUI SUIT :**

Lors de la séance ordinaire du 9 décembre 2024, le conseil municipal de la Ville de Nicolet a adopté, par le biais de la résolution numéro 400-12-2024, le *Règlement numéro 494-2024 modifiant le règlement de zonage numéro 77-2004 concernant l'ajout de l'usage c2 dans la zone c02-221 de la Ville de Nicolet.*

Toute personne intéressée au règlement peut le consulter au bureau de la municipalité sis au 180, rue de Monseigneur-Panet, du lundi au jeudi de 9 h à 16 h 30 et le vendredi de 9 h à midi.

DONNÉ À NICOLET, ce 22 janvier 2025.

M^e Magali Loisel
Greffière